

Bretagne, Ille-et-Vilaine
Dinard
33 rue des Ecoles

La décoration au titre du 1% du lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges (Dinard)

Références du dossier

Numéro de dossier : IM35025088

Date de l'enquête initiale : 2020

Date(s) de rédaction : 2020, 2023

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire du patrimoine des lycées de Bretagne

Désignation

Localisation

Aire d'étude et canton :

Aire d'étude : Bretagne, Canton :

Précisions :

Historique

Auteur(s) de l'oeuvre : Georges Delahaie (sculpteur, attribution par source)

"Voiles et vagues", sculpture de Georges Delahaie.

L'œuvre du 1% du lycée hôtelier de Dinard est une sculpture de Georges Delahaie (1933-2014). Cet artiste a été formé à l'École régionale des beaux-arts d'Angers et à l'École supérieure des beaux-arts de Paris. Son atelier était implanté non loin de Dinard, à Plouër-sur-Rance (22). Il est l'auteur d'une quarantaine d'œuvres pour la commande publique, des décorations au titre du 1% artistique, des fontaines, des Marianne... Parmi ses œuvres intégrées à l'architecture, il a été agréé pour quatre sculptures dans des lycées bretons, à Dinard, Morlaix, Loudéac et Guingamp. Dans ce dernier, l'architecte Patrice Simon, qui donne les plans du lycée de Dinard, était déjà présent aux côtés d'André Remondet, architecte en chef de l'opération. Pour Dinard, l'architecte Patrice Simon et le sculpteur avait proposé une première œuvre refusée par la commission nationale le 8 avril 1976, malgré l'avis favorable délivré par l'inspecteur d'académie le 4 mars : *"le motif devrait parfaitement s'harmoniser avec le granit du hall d'entrée. Emplacement judicieux : ce hall est très fréquenté par le personnel et les élèves. Il faudra toutefois déplacer la plaque de marbre apposée par M. Haby lors de l'inauguration."*

L'œuvre refusée était ainsi présentée par l'artiste :

"La vague. Le bas-relief, dont l'emplacement choisi par une volonté affirmée d'exprimer l'immensité de la vague océane, se développera sur le mur du hall par delà la cloison de verre qui le sépare de l'entrée.

C'est par le heurt des courbes et des droites et par le choix des volumes et des lignes que s'exprime la puissance redoutable de :

"La mer mouvante qui chemine

Au glissement de ses muscles errants"

St JOHN PERSE"

La commission récuse cette proposition, suivant le jugement de l'inspecteur de la création artistique, JP Poggi : *"Pour un crédit de cette importance on aurait pu s'attendre à un projet plus inventé et prenant en compte le souci d'intégration à l'architecture de façon plus contemporaine."*

La commission confirme en observant :

"que l'importance du crédit alloué devrait permettre la création d'une œuvre d'une particulière qualité. Or, elle regrette que malgré ses dimensions importantes, le projet proposé manque de monumentalité. Elle note, par ailleurs, que la composition basée sur un jeu systématique de lignes orthogonales qui se développent dans un espace rectangulaire strict

est particulièrement monotone. Cette absence de liberté formelle ne manquerait pas, en outre, d'être accusée par le fait que les éléments seraient, pour la plupart, plaqués contre le mur au lieu de s'en détacher par plans successifs."

Elle demande donc à l'artiste une autre maquette. Georges Delahaie s'exécute présente ainsi son nouveau projet :

"Sur le mur de droite du hall d'entrée de l'établissement, une composition décorative réalisée en tôle de cuivre de 15/10e d'épaisseur, sur armature métallique.

Dimensions :

hauteur : 2,4 m

Longueur 11,5 m,

Épaisseur ; 1,15 m."

Par delà le changement de matériau (cuivre en lieu et place du laiton), la nouvelle proposition s'intitule "Voiles et vagues" et est présentée ainsi par le sculpteur :

"Sur une mer de couchant, les ondulations féminines sont tout d'un coup déchirées par des voiles triangulaires..... c'est la régata, la course...."

La mer reste au cœur de l'inspiration, mais l'artiste donne des gages à la commission qui, réunie le 4 novembre 1976, *"estime que ce nouveau projet, d'une facture plus sensible et plus inventive que celle de la précédente proposition répond de manière satisfaisante aux observations qu'elle avait formulées lors du premier examen de l'affaire.*

Elle donne, en conséquence, un avis favorable à sa réalisation, et ce malgré l'avis de l'inspecteur Troche : *"Plus animé que le projet précédent, mais sans grandes qualités plastiques"...*

La sculpture réalisée est de facto, par ses dimensions, réellement monumentale. Elle est doublement intégrée à l'architecture : fixée sur un mur et placée de part et d'autre de la façade vitrée du hall d'accueil. Elle invite ainsi à entrer dans l'établissement, la plus grande partie étant visible à l'intérieur.

Références documentaires

Documents d'archive

- **Dinard. Lycée polyvalent. Dossier du 1% artistique.**
Archives Nationales : 19880466/114. *Dinard. Lycée polyvalent. Dossier du 1% artistique.* (Versement : Culture ; Délégation aux arts plastiques ; Sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création ; Bureau commande publique, 1% (1948-1983), 1976.
Archives Nationales : 19880466/114
- **Dinard. Lycée Polyvalent. Dossier 1% du Ministère de la Culture.**
Archives Nationales : 19880466/114. *Dinard. Lycée Polyvalent. Dossier 1% du Ministère de la Culture.*
Archives Nationales : 19880466/114
- **Dossier "Georges Delahaie" (commande publique, Ministère de la Culture)**
Archives Nationales : 20020101/31. *Dossier "Georges Delahaie" (commande publique, Ministère de la Culture).*
Archives Nationales : 20020101/31

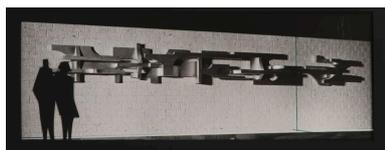
Bibliographie

- **Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965**
Hottin [Christian] Et Roullier [Clothilde], *Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965*, Rennes, PUR, 2017, 257p.

Liens web

- Site officiel du lycée. : <http://www.lyceehotelierdinard.fr/>

Illustrations



Première maquette envoyée par le sculpteur Georges Delahaie, refusée par la commission nationale, le 8 avril 1976.
Autr. Georges Delahaie
IVR53_20233505053NUC



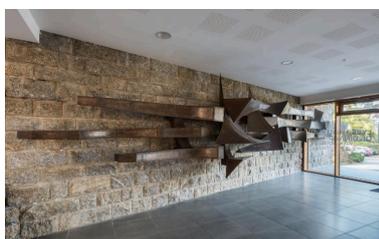
Deuxième maquette étudiée par le sculpteur Georges Delahaie, acceptée par la commission nationale, le 4 novembre 1976.
Autr. Georges Delahaie
IVR53_20233505052NUC



Photographie de la sculpture en 1977, envoyée par Georges Delahaie au Ministère de la Culture, et réalisée par le photographe M. Doucet à Dinard.
Autr. Georges Delahaie,
Phot. M. Doucet
IVR53_20233505054NUC1



Georges Delahaie, "Voiles et vagues", 1976-1977. Vue prise de l'extérieur : la sculpture se déploie également à l'intérieur, le long du même mur, derrière la vitre.
Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20203500159NUCA



Georges Delahaie, "Voiles et vagues", 1976-1977. Vue d'ensemble prise depuis le hall.
Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20203500126NUCA



Georges Delahaie, "Voiles et vagues", 1976-1977. Vue prise depuis le hall.
Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20203500127NUCA



Georges Delahaie, "Voiles et vagues", 1976-1977. Vue prise le long du mur.
Phot. Delia Gaulin-Crespel
IVR53_20203500128NUCA

Dossiers liés

Édifice : Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges, 33 rue des écoles (Dinard) (IA35132736) Bretagne, Ille-et-Vilaine, Dinard, 33 rue des écoles

Dossier(s) de synthèse :

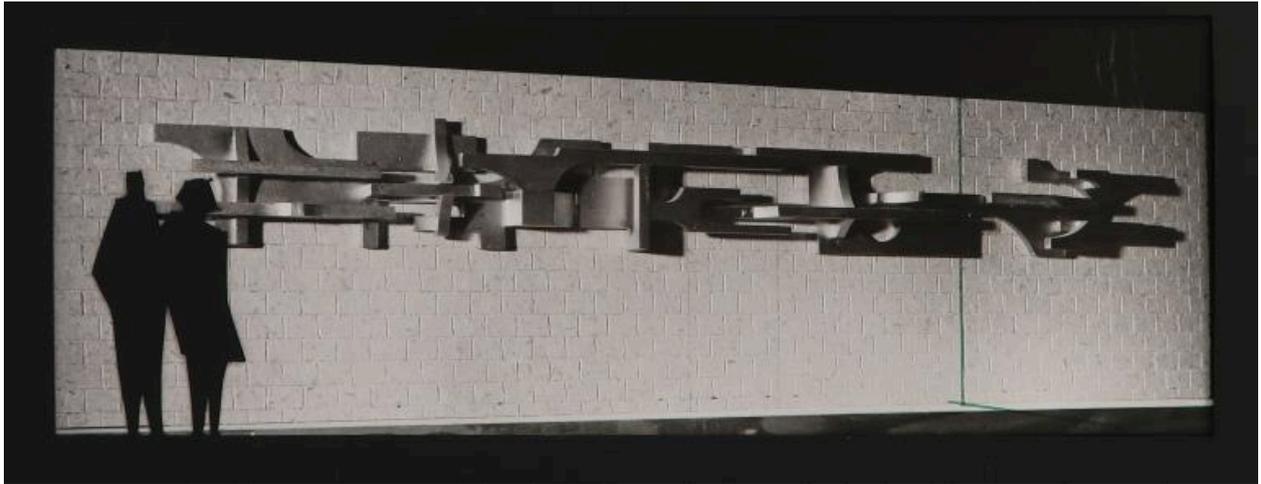
La décoration au titre du 1% artistique du Lycée Tristan Corbière (Morlaix) (IM29005765) Bretagne, Finistère, Morlaix

Objet(s) contenu(s) dans l'édifice :

Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges, 33 rue des écoles (Dinard) (IA35132736) Bretagne, Ille-et-Vilaine, Dinard, 33 rue des écoles

Auteur(s) du dossier : Thierry Goyet

Copyright(s) : (c) Région Bretagne



Première maquette envoyée par le sculpteur Georges Delahaie, refusée par la commission nationale, le 8 avril 1976.

Référence du document reproduit :

- **Maquettes et photographie**
Archives Nationales : 20020101/31. Delahaie [G.], *Maquettes et photographie*, 1976-1977.
Archives Nationales : 20020101/31

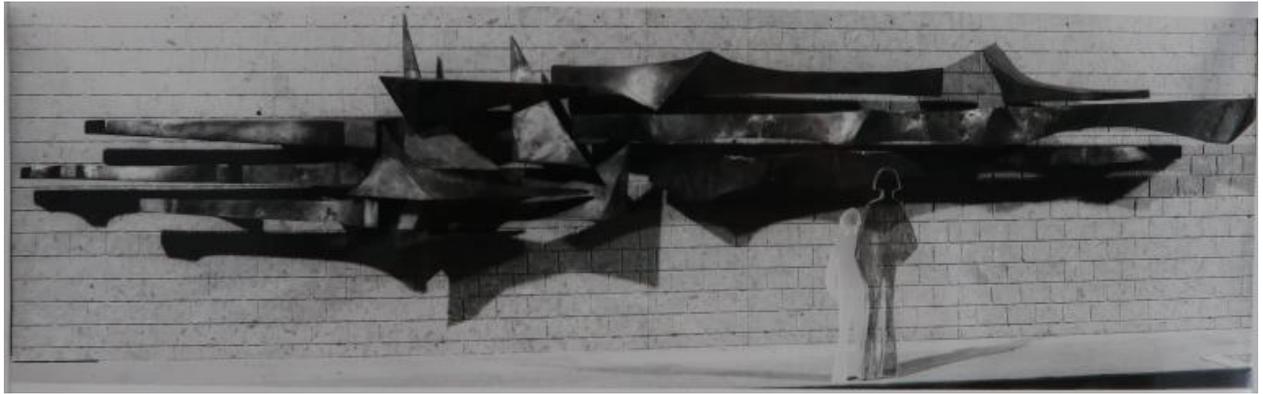
IVR53_20233505053NUC

Auteur du document reproduit : Georges Delahaie

Date de prise de vue : 2022

(c) Archives Nationales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Deuxième maquette étudiée par le sculpteur Georges Delahaie, acceptée par la commission nationale, le 4 novembre 1976.

Référence du document reproduit :

- **Maquettes et photographie**
Archives Nationales : 20020101/31. Delahaie [G.], *Maquettes et photographie*, 1976-1977.
Archives Nationales : 20020101/31

IVR53_20233505052NUC

Auteur du document reproduit : Georges Delahaie

Date de prise de vue : 2022

(c) Archives Nationales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Photographie de la sculpture en 1977, envoyée par Georges Delahaie au Ministère de la Culture, et réalisée par le photographe M. Doucet à Dinard.

Référence du document reproduit :

- **Maquettes et photographie**

Archives Nationales : 20020101/31. Delahaie [G.], *Maquettes et photographie*, 1976-1977.

Archives Nationales : 20020101/31

IVR53_20233505054NUC1

Auteur de l'illustration : M. Doucet

Auteur du document reproduit : Georges Delahaie

Date de prise de vue : 2022

(c) Archives Nationales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Georges Delahaie, "Voiles et vagues", 1976-1977. Vue prise de l'extérieure : la sculpture se déploie également à l'intérieur, le long du même mur, derrière la vitre.

IVR53_20203500159NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Georges Delahaie, "Voiles et vagues", 1976-1977. Vue d'ensemble prise depuis le hall.

IVR53_20203500126NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Georges Delahaie, "Voiles et vagues", 1976-1977. Vue prise depuis le hall.

IVR53_20203500127NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Georges Delahaie, "Voiles et vagues", 1976-1977. Vue prise le long du mur.

IVR53_20203500128NUCA

Auteur de l'illustration : Delia Gaulin-Crespel

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation